

218C1735
FR0011800218-FS1007

26 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">AWOX (Euronext)</p>
--

Par courriers reçus le 26 octobre 2018, la société anonyme Isatis Capital (23 rue Taitbout, 75009 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 5 octobre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AWOX et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 226 972 actions AWOX représentant autant de droits de vote, soit 3,27% du capital et 2,99% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société AWOX².

¹ Sur la base d'un capital composé de 6 946 490 actions représentant 7 599 711 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment communiqué de la société AWOX en date du 8 octobre 2018.